

**SÉANCE ORDINAIRE
15 SEPTEMBRE 2025 À 19H30**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT
COMTÉ DE MATAPÉDIA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Val-Brillant, le lundi 15 septembre 2025 à 19h30, tenue à la Cédrière, soit au 38 rue des Cèdres à Val-Brillant.

La séance est présidée par Monsieur Jacques Pelletier, maire. Sont aussi présents à la séance et formant quorum, les conseillers suivants: Monsieur Stevens Pelletier, Monsieur Maxime Tremblay, Madame Geneviève Leblanc, Monsieur Ricard Turgeon, Monsieur Denis Couture et Madame Johanne D'Amours.

Assiste également à la séance Monsieur Michaël Vignola, directeur général et Madame Sylvie Gendron, greffière-trésorière.

MOT DE BIENVENUE

168-09-2025 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. CORRESPONDANCE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Séance ordinaire du 4 août 2025

4.2 Séance extraordinaire du 28 août 2025

5. ADMINISTRATION

5.1 Rapport du conseil

5.2 Informations et suivis divers

5.3 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniers de Monsieur Richard Turgeon

6. FINANCES

6.1 Approbation des comptes (août 2025)

6.2 Paiement des factures excédent 5 000\$

6.3 Liste des contrats de plus de 25 000\$

7. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Avis de motion et projet de règlement 08-2025 concernant les dispositions municipales applicables par la Sûreté du Québec

8.2 Signalisation – Rue St-Pierre

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet Redressement – Sécurisation

9.2 Soumission Garage Denis Sheehy Inc. – Réfection peinture chargeur Doosan

10. AQUEDUC ET EAUX USÉES

10.1 Autorisation branchement réseau égout nouveau développement 1^{ère} rue

10.2 Autorisation branchement aqueduc – 57, route Lauzier

10.3 Autorisation branchements aqueduc et égout

10.4 Décompte progressif 3 – Mise à niveau poste de pompage d'égout, rue des Cèdres

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Activités à venir

12.2 Effigie cartes de sentiers 2025-2026 du club de motoneiges

12.3 Soumission DVM Construction - Cédrière

13. CAMPING ET MARINA

13.1 Réception provisoire des travaux - Électricité Garon et Fils Inc. – Phase 3 camping

13.2 Décompte 3 - Les entreprises A & D Landry Inc. - Phase 3 camping

13.3 Directives de changements 1 à 6 - Les entreprises A & D Landry Inc. - Phase 3 camping

13.4 Réception provisoire des travaux - Les entreprises A & D Landry Inc. - Phase 3 camping

14. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

14.1 Club des 50 ans et plus – salle de location

14.2 Appui PNHA – projet Corporation Fenêtre Lac Matapédia

15. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet

16. VARIA:

A)

B)

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Geneviève Leblanc et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 septembre 2025 tel que lu, en laissant le varia ouvert.

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu une lettre de remerciements de Madame Marie-Claude Raiche pour le soutien apporté dans le cadre de la plantation du chêne à la colline des 4H.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

169-09-2025 SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 août 2025 a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance selon le délai prévu par la loi afin d'en faire dispenser la lecture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Johanne D'Amours et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

170-09-2025 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 août 2025 a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance selon le délai prévu par la loi afin d'en faire dispenser la lecture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Stevens Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADMINISTRATION

RAPPORT DU CONSEIL

Madame Johanne D'Amours invite la population à l'Assemblée générale annuelle de la Véloroute Desjardins qui aura lieu jeudi le 25 septembre dès 19h30 au bureau municipal de Sayabec.

Monsieur Richard Turgeon nomme les réussites de la Corporation Fenêtre Lac Matapédia dans les dernières années. Elle a été l'organisme porteur du Belvédère de la route Saucier et a contribué à divers événements tels que la Fête de la Citrouille, le Val-o-vent et le Tournoi de pêche. Elle contribue également au camp de jour municipal annuellement. La salle d'entraînement et le jardin communautaire sont aussi des projets que la CFLM a soutenus. En 2025, les membres ont aussi travaillé forts, des bacs

nourriciers ont été disposés dans le village et la végétalisation de la cour d'école a été fait.
Il y a encore plusieurs autres réalisations à venir.

INFORMATIONS ET SUIVIS DIVERS

Madame Sylvie Gendron, greffière-trésorière fait un mot à propos des élections et invite la population à venir poser sa candidature.

171-09-2025 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS DE MONSIEUR RICHARD TURGEON

Il est proposé par Monsieur Denis Couture et résolu unanimement d'accepter le dépôt de la déclaration d'intérêt pécunier de Monsieur Richard Turgeon, conseiller tel que déposé par la greffière trésorière.

FINANCES

172-09-2025 APPROBATION DES COMPTES (AOÛT 2025)

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées lors du mois dernier et que celui-ci totalise 425 139,73\$, à savoir :

- Salaires : 40 484,52 \$
- Comptes du mois (incluant les incompressibles): 384 655,21 \$

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Geneviève Leblanc et résolu unanimement d'approuver le rapport des dépenses du mois d'août 2025.

173-09-2025 PAIEMENT DES FACTURES EXCÉDENT 5 000\$

Il est proposé par Monsieur Maxime Tremblay et résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures suivantes au coût total de 274 873,52 \$ (taxes incluses), puisqu'elles excèdent 5 000\$.

Liste des factures de plus de 5 000\$

Fournisseur	No facture	Description	Total
Canadian National	91800361	Réfection passage niveau chemin Sablière	16 918,08\$
Électricité Garon et Fils Inc.	31495	Décompte 3, Phase 3 camping	10 717,40\$
Les aménagements Lamontagne	55830	Abat-poussière	13 941,87\$
Les entreprises L. Michaud	60717	Remplissage des anciens étangs aérés	52 557,61\$
Les entreprises L. Michaud	60935	Remplissage des anciens étangs aérés	15 519,95\$
Les entreprises L. Michaud	61061	Décompte 3 – Poste de pompage rue des Cèdres	66 129,44\$

Mobilicab	41103	Voiturette de golf	24 162,75\$
MRC de La Matapédia	32652	Diverses quotes-parts	32 462,06\$
MRC de La Matapédia	42464	Diverses quotes-parts	42 464,36\$
Total:			274 873,52\$

LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000\$

Il y a plusieurs contrats de plus de 25 000,00\$ pour le mois d’août pour un montant total de 300 549,06\$ (taxes incluses) qui sont les suivants :

- Les Entreprises L. Michaud 134 207,00\$;
- MRC de La Matapédia 74 926,42\$;
- Les entreprises A & D Landry 91 415,64\$

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet

SÉCURITÉ PUBLIQUE

**174-09-2025 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 08-2025
CONCERNANT LES DISPOSITIONS MUNICIPALES APPLICABLES
PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Monsieur Maxime Tremblay et résolu unanimement, qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 08-2025 concernant les dispositions municipales applicables par la Sûreté du Québec. Le projet de règlement est présenté par Monsieur Michaël Vignola, directeur général et est disponible pour consultation à la population.

175-09-2025 SIGNALISATION RUE SAINT-PIERRE OUEST

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris une décision temporaire concernant l’installation d’un arrêt obligatoire de tous les côtés à l’intersection de la rue Lauzier et de la Saint-Pierre Ouest lors de la dernière séance de conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris du recul sur la question, ont étudié le dossier et observé les commentaires de la population et la réalité terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Richard Turgeon et voté de retirer les deux arrêts temporaires et de les remplacer par l’installation à l’été 2026 de bollard central et latéral dans le secteur afin de faire diminuer la vitesse et améliorer la sécurité du secteur. Les votes sont répartis avec 4 conseillers pour et 2 contre qui sont Monsieur Stevens Pelletier et Madame Johanne D’Amours.

TRAVAUX PUBLICS

176-09-2026 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION – RECONSTRUCTION PONCEAU PC-VAL-091-01+246 ROUTE DE VAL-D'IRÈNE

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Brillant choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Maxime Tremblay et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Val-Brillant autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Monsieur Michaël Vignola, directeur général est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

177-09-2025 SOUSSION GARAGE DENIS SHEEHY INC. – RÉFECTION PEINTURE
CHARGEUR DOOSAN

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Brillant a procédé à une demande de prix pour des travaux de peinture sur son chargeur municipal, soit la remise à neuf de la peinture des quatre ailes, du marchepied, de deux coffres à batteries ainsi que du poids arrière;

ATTENDU QUE les travaux visent à prolonger la durée de vie utile de l'équipement et à en améliorer l'apparence et la protection contre la corrosion;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de Garage Denis Sheehy Inc. pour un montant de 4 308,40\$ en plus des taxes applicables;

ATTENDU QUE ledit montant est jugé conforme et raisonnable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Geneviève Leblanc et résolu unanimement d'accepter la soumission de Garage Denis Sheehy Inc. au montant de 4 308,40\$ en plus des taxes applicables et que cette somme soit prise à la **réserve voirie**.

AQUEDUC ET EAUX USÉES

Le directeur général fait la lecture de la lettre qui sera envoyée aux citoyens desservis par le réseau d'égout pour sensibilisation. De plus il explique l'attestation d'assainissement reçu concernant les nouvelles installations des eaux usées. La partie publique sera mise sur le site internet de la municipalité.

178-09-2025 AUTORISATION BRANCHEMENT RÉSEAU ÉGOUT NOUVEAU
DÉVELOPPEMENT 1^{ÈRE} RUE

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Brillant souhaite favoriser le développement résidentiel sur son territoire ;

ATTENDU QUE les résidences sur la 1^{ère} rue dans le nouveau développement nécessitent le raccordement au réseau municipal d'égout;

ATTENDU QUE les travaux de raccordement seront effectués selon les normes en vigueur et sous la supervision du service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Denis Couture et résolu unanimement d'autoriser le branchement des nouvelles constructions du développement résidentiel de la 1^{ère} rue au réseau municipal d'égout, en conformité avec les exigences de la Municipalité.

179-09-2025 AUTORISATION BRANCHEMENT AQUEDUC – 57 ROUTE LAUZIER

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Brillant est propriétaire et responsable du réseau d'aqueduc desservant son territoire;

ATTENDU QU'une demande de branchement au réseau d'aqueduc a été déposée par le propriétaire de la nouvelle construction sise au 57, route Lauzier;

ATTENDU QUE ce branchement est requis afin d'assurer l'alimentation en eau potable de la nouvelle résidence;

ATTENDU QUE les frais afférents au branchement étaient inclus dans le prix de vente des terrains de ce secteur et par conséquent à la charge de la municipalité jusqu'à la limite de l'emprise de la construction desservie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Geneviève Leblanc et résolu unanimement que la Municipalité de Val-Brillant autorise le branchement de la nouvelle construction située au 57, route Lauzier, au réseau d'aqueduc municipal.

180-09-2025 AUTORISATION BRANCHEMENTS AQUEDUC ET ÉGOUT

ATTENDU QUE certains branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout municipal ont été réalisés au cours des dernières années sur le territoire de la Municipalité de Val-Brillant, mais qu'aucune résolution officielle n'avait été adoptée par le conseil en raison d'un oubli administratif;

ATTENDU QUE lesdits branchements ont été effectués conformément aux normes techniques en vigueur et que les propriétaires concernés se sont acquittés des frais exigibles par la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite régulariser la situation administrative afin d'assurer la conformité et la transparence de ses dossiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stevens Pelletier et résolu unanimement

1. d'autoriser rétroactivement les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout réalisés aux adresses suivantes :

- 53 route Lauzier
- 51 route Lauzier
- 47 route Lauzier
- 18 rue Fortin
- 127 rue des Cèdres
- 129 rue des Cèdres
- 131 à 137 rue des Cèdres
- 139 rue des Cèdres

- 141 rue des Cèdres
- 147 rue des Cèdres
- 18 rue Notre-Dame
- 120 rue Saint-Pierre est
- 125 rue Saint-Pierre Est
- 149 route 132 est

2. De confirmer que les frais applicables ont été ou seront facturés et acquittés conformément à la réglementation municipale en vigueur.

3. De mandater la direction générale pour régulariser et archiver les dossiers en conséquence.

181-09-2025 DÉCOMPTE PROGRESSIF 3 – MISE À NIVEAU POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT, RUE DES CÈDRES

ATTENDU QUE Les Entreprises L. Michaud & Fils (1982) Inc. ont procédé à divers travaux dans le cadre du projet de mise à niveau du poste de pompage d'égout de la rue des Cèdres;

ATTENDU QUE la MRC de La Matapédia en tant que surveillant des travaux, a accepté, pour paiement, le 3^e décompte progressif;

ATTENDU QUE le 3^e décompte totalise une somme à payer de 59 564,86\$ en plus des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne D'amours et résolu unanimement de verser le montant de 59 564,86\$ en plus des taxes applicables à Les Entreprises L. Michaud & Fils (1982) Inc. Cette somme sera payée par la TECQ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions réservée aux citoyens débute à 20h30 et se termine à 20h32.

LOISIRS ET CULTURE

ACTIVITÉS À VENIR

Madame Geneviève Leblanc et Monsieur Maxime Tremblay présentent les prochaines activités à venir :

- 19 septembre : Danse au Club des 50 ans et plus;
- 20 et 21 septembre : Fête de la Citrouille à la Vallée de la Framboise.

182-09-2025 EFFIGIE CARTES DE SENTIERS 2025-2026 DU CLUB DE MOTONEIGES

ATTENDU QUE le Club de Motoneige Vallée Matapédia doit fournir des efforts constants pour garder les touristes motoneigistes et rendre leurs séjours des plus agréables;

ATTENDU QUE la yourte du Camping Bois et Berges est disponible durant la saison de motoneige et que la municipalité voit une opportunité de publicité pour augmenter les locations hivernales;

ATTENDU QUE pour les bénévoles, la participation de leur municipalité est importante pour la pérennité des adeptes de la motoneige;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Geneviève Leblanc et résolu unanimement que la municipalité verse au Club de Motoneige Vallée Matapédia, un montant de 100\$ pour apposer le logo du camping des Bois et Berges sur la carte de sentiers pour la saison 2025-2026. Ce montant est prévu au budget d'opération du camping.

183-09-2025 SOUSSION DVM CONSTRUCTION - CÉDRIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Brillant souhaite procéder à des travaux de réfection sur la façade (partie basse) du bâtiment de la Cédrière ainsi qu'à la reprise des scellements de 29 fenêtres et de 2 portes;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été effectuées auprès d'entrepreneurs qualifiés pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la soumission déposée par DVM Construction Inc. pour un montant de 11 135,00\$ en plus des taxes applicables;

ATTENDU QUE ledit montant est jugé conforme et avantageux pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne D'Amours et résolu unanimement que la Municipalité de Val-Brillant accepte la soumission de DVM Construction Inc. au montant de 11 135,00\$ en plus des taxes applicables, pour la réfection de la façade (partie basse) de la Cédrière ainsi que la reprise des scellements de 29 fenêtres et 2 portes. Cette somme sera prise au budget d'opération.

CAMPING ET MARINA

Monsieur Michaël Vignola, directeur général fait un compte-rendu de la phase 3 du camping.

184-09-2025 RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX – ÉLECTRICITÉ GARON ET FILS INC. – PHASE 3 DU CAMPING

ATTENDU QU'Électricité Garon et fils Inc. a procédé à des travaux électriques pour la phase 3 du camping;

ATTENDU QUE la MRC, en tant que surveillant des travaux, recommande à la municipalité de procéder à la réception provisoire des ouvrages concernant lesdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Maxime Tremblay et résolu unanimement de procéder à la réception provisoire desdits travaux électriques dans le cadre de la phase 3 du camping.

185-09-2025 DÉCOMPTÉ 3 – LES ENTREPRISES A & D LANDRY INC. – PHASE 3 DU CAMPING

ATTENDU QUE Les entreprises A&D Landry Inc. a procédé à des travaux d'aqueduc et d'égout pour la phase 3 du camping;

ATTENDU QUE la MRC, en tant que surveillant des travaux, a accepté, pour paiement, le 3e décompte progressif dans ledit dossier;

ATTENDU QUE ledit décompte totalise une somme à payer de 81 501,62\$ en plus des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Couture et résolu unanimement de verser le montant de 81 501,62\$ en plus des taxes applicables à Les entreprises A&D Landry Inc.

186-09-2025 DIRECTIVES DE CHANGEMENTS 1 À 6 – LES ENTREPRISES A & D LANDRY INC. – PHASE 3 DU CAMPING

ATTENDU QUE l'avancement des travaux a nécessité certains changements au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Maxime Tremblay et résolu unanimement d'accepter les directives de changement suivantes avec les coûts et les crédits qu'elles impliquent.

DC1 : Diminution de 27 630,93\$ (Variation des quantités prévus au bordereau de soumission)

DC2 : Augmentation de 30 641,76\$ (Ajout de travaux et modifications au projet)

DC3 : Aucun impact sur le prix (indexation du bitume)

DC4 : Diminution de 2 394,04\$ (Indexation du prix du carburant)

DC5 : Aucun impact sur le prix (Compensation des quantités)

DC6 : Aucun impact sur le prix

187-09-2025 DIRECTIVES DE CHANGEMENTS 1 À 6 – LES ENTREPRISES A & D LANDRY INC. – PHASE 3 DU CAMPING

ATTENDU QUE Les entreprises A & D Landry Inc. a procédé à des travaux d'aqueduc et d'égout pour la phase 3 du camping;

ATTENDU QUE la MRC, en tant que surveillant des travaux, recommande à la municipalité de procéder à la réception provisoire des ouvrages concernant lesdits travaux, mais avec la mention des malfaçons suivantes dont une retenue temporaire de 5% sera fait afin de vérifier le comportement suite à l'année de garantie et voir la nécessité de remplacement de la conduite sanitaire à ses deux endroits :

- Il y a deux non-conformités relevées lors des inspections télévisées et le passage du gabarit de déformation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stevens Pelletier et résolu unanimement de procéder à la réception provisoire desdits travaux d'aqueduc et d'égout dans le cadre de la phase 3 du camping.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

188-09-2025 CLUB DES 50 ANS ET PLUS – SALLE DE LOCATION

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une correspondance du Club des 50 ans et plus concernant la problématique d'assurance de leur local;

ATTENDU QUE la situation décrite découle de la décision des compagnies d'assurance et de l'état du bâtiment qui héberge le local, ce qui relève de la responsabilité des propriétaires de l'immeuble;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas reçu de constat officiel d'insalubrité ou de danger imminent émis par les autorités compétentes pouvant justifier une intervention municipale;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'apport du Club des 50 ans et plus à la vie communautaire de Val-Brillant, mais qu'il ne peut intervenir directement dans ce dossier;

Madame Geneviève Leblanc se retire pour cette décision.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Richard Turgeon et résolu :

QUE la municipalité de Val-Brillant informe le Club des 50 ans et plus qu'elle ne peut donner suite à la demande d'intervention formulée dans sa correspondance, la situation relevant de la responsabilité des propriétaires;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Club des 50 ans et plus pour information ainsi qu'au service d'inspection incendie de la MRC de La Matapédia.

189-09-2025 APPUI PNHA – PROJET CORPORATION FENÊTRE LAC MATAPÉDIA

ATTENDU QUE la Corporation Fenêtre Lac Matapédia (CFLM) désire présenter une demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

ATTENDU QUE les améliorations prévues permettraient aux personnes âgées de se rafraîchir à la cédrière l'été et de faire des ateliers culinaires pendant l'année;

ATTENDU QUE certaines de ces améliorations implique des installations permanentes dans le bâtiment municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Maxime Tremblay et résolu unanimement, d'appuyer la Corporation Fenêtre Lac Matapédia (CFLM) dans le cadre de leur projet à présenter au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés. La municipalité accepte les améliorations proposées et encourage la participation des aînées à ce projet. La municipalité effectuera une contribution financière de 1000,00\$ pour effectuer ce projet.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet

VARIA

Lecture par Monsieur Maxime Tremblay de la lettre de remerciements qui sera envoyée aux partenaires du Festival Frolic qui fût une belle réussite.

190-09-2025 DÉCOMPTÉ PROGRESSIF 13 – RÉCEPTION DÉFINITIVE COMPLÈTE – ÉTANGS AÉRÉS

ATTENDU QUE les travaux de mise aux normes des eaux usées ont été effectués par Action Progex Inc. en 2023-2024 et 2025 et que toutes les déficiences détectées par l'inspection de la firme Tetra Tech Qi Inc. ont été réparées;

ATTENDU QUE Tetra Tech, en tant que surveillant des travaux, a accepté, pour paiement, le 13e décompte progressif dans ledit dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne D'Amours et résolu unanimement d'autoriser la réception finale des travaux d'Action Progex Inc. quant aux travaux de mise aux normes des eaux usées et de payer le 13^e décompte au montant de 1 680,00\$ en plus des taxes applicables.

191-09-2025 AUTORISATION BRANCHEMENT AQUEDUC ET ÉGOUT – 114, RUE SAINT-PIERRE EST

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Brillant est propriétaire et responsable du réseau d'aqueduc et d'égout desservant son territoire;

ATTENDU QU'une demande de branchement au réseau d'aqueduc et d'égout a été déposée par le propriétaire pour une nouvelle construction qui sera érigée au 114, rue Saint-Pierre Est;

ATTENDU QUE ce branchement est requis afin d'assurer l'alimentation en eau potable et en égout de la nouvelle résidence;

ATTENDU QUE les frais afférents au branchement doivent être assumés par le demandeur à partir de la limite de sa propriété, conformément aux règlements municipaux en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Geneviève Leblanc et résolu unanimement que la Municipalité de Val-Brillant autorise le branchement de la future construction située au 114, rue Saint-Pierre Est, au réseau d'aqueduc municipal ainsi qu'au réseau d'égout et que les frais et conditions applicables soient exigés du propriétaire, et ce conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. La municipalité assumera les frais de branchement pour la partie située sur la propriété municipale.

192-09-2025 MOTION DE FÉLICITATIONS VAL-BRILLANT EN FÊTE À LA HALTE MUNICIPALE

Il est proposé par Monsieur Maxime Tremblay et unanimement résolu d'adopter une motion de félicitations à Madame Marie-Claude Raiche, au comité organisateur ainsi qu'aux loisirs de la municipalité qui ont organisé un dîner hot-dog et mais à la halte samedi le 13 septembre 2025. L'activité fût un succès et une 2^e édition aura lieu l'an prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions réservée aux citoyens débute à 21h03 et se termine à 21h12.

193-09-2025 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Stevens Pelletier et résolu unanimement de lever l'assemblée à 21h12.

MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT

MAIRE

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Jacques Pelletier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.